

Lyon, le 2 février 2018

L'inspecteur d'académie – directeur
académique des services
de l'éducation nationale du Rhône

à

Mesdames et messieurs
les représentants légaux des élèves
de l'école Joseph Cornier
69004 LYON

**Division de
l'Organisation Scolaire**

**Affaire suivie par
Gaëlle MICHEL**

Statistiques et prospectives
Sectorisation des collèges
et lycées

Téléphone :

04.72.80.67.99

Télécopie :

04.72.80.68.10

Mél.

ce.ia69-dos-prospectives@
ac-lyon.fr

Site internet :

<http://www.ia69.ac-lyon.fr>

21, rue Jaboulay
69309 Lyon cedex 07

Madame, monsieur,

Le conseil métropolitain délibèrera le 16 mars 2018 sur plusieurs changements dans la sectorisation des collèges dont un qui concerne les 1^{er} et 4^{ème} arrondissements de Lyon. Le conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) du 1^{er} février a émis un avis favorable.

Sous réserve de la validation du conseil métropolitain, à partir de la rentrée 2018, la totalité des élèves qui entrent en 6^{ème} et qui résident sur le périmètre de l'école Joseph Cornier auront le choix entre les collèges Clément Marot, Saint Exupéry et La Tourette. Les familles devront classer leurs trois vœux d'affectation.

En cas de déséquilibre entre les établissements, j'affecterai en fonction de la proximité géographique entre le domicile de l'élève et le collège demandé.

Les élèves qui sont rentrés dans chacun des trois collèges avant cette date y poursuivront leur scolarité.

Je vous prie de croire, madame, monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Guy CHARLOT